

# Optimal Liability Rules for Combined Human-AI Health Care Decisions

Bertrand Chopard, LIRAES et Université Paris Cité, *auteur de correspondance*,  
et Olivier Musy, LIRAES et Université Paris Cité.

**Mots-clés** : Intelligence artificielle, santé, responsabilité médicale.

## Résumé

L'intelligence artificielle (IA) est d'ores et déjà présente dans plusieurs spécialités médicales. Nous nous intéressons ici aux IA dites faibles, c'est-à-dire une IA qui comprend les ordres émis par le médecin, puis obéit aux indications reçues pour les appliquer. Cette IA est donc un outil médical qui nécessite encore l'intervention du clinicien. Par exemple, la combinaison du diagnostic d'un médecin et du diagnostic d'un logiciel médical doté d'une telle IA, est d'ores et déjà devenue plus performante que le diagnostic réalisé par le seul médecin. Une telle combinaison permet donc de réduire le taux d'erreur médicale. Néanmoins, malgré cette amélioration de la performance médicale, il subsiste toujours un risque d'erreur médicale. Cela amène à s'interroger sur les règles de responsabilité médicale qui pourraient s'appliquer en cas d'accident médical lié à l'utilisation d'une IA faible aujourd'hui. Les deux règles de responsabilité sont (1) la responsabilité sans faute dans laquelle patients victimes ont seulement à établir un lien de causalité entre l'acte médical et le dommage qu'ils ont subi, et (2) la responsabilité pour faute dans laquelle le patient doit prouver l'existence d'une faute commise par l'utilisateur de l'IA et/ou le concepteur de l'IA pour obtenir le versement d'une compensation financière. Actuellement, il semblerait que les règles de responsabilité suivantes s'appliquent. L'utilisateur de l'IA, ici le médecin (ou l'hôpital) est soumis à une règle de responsabilité pour faute. Le concepteur/constructeur de l'IA mise à la disposition du médecin est soumis à une règle de responsabilité stricte dans le cadre de la réglementation pour produit défectueux. L'objet de notre étude est de discuter l'optimalité de cette combinaison des deux règles de responsabilité en matière médicale, en comparant dans un modèle ce régime de responsabilité à trois autres situations : une responsabilité stricte pour les deux agents impliqués dans le traitement des patients (le médecin utilisateur de l'IA et plus en amont le concepteur de l'IA), une responsabilité pour faute des deux agents, et enfin la situation inverse au régime de responsabilité existant, à savoir une responsabilité stricte pour le médecin utilisateur d'IA et une responsabilité pour faute du concepteur de l'IA utilisée par le médecin. L'étude de ces régimes de responsabilité nécessite également d'étudier l'effet de la répartition du paiement de la compensation entre le clinicien (en sa qualité d'opérateur d'IA) et le producteur de cette IA médicale.